CAP (Déménageur sur véhicule utilitaire léger)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capdemenageur.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

DÉMÉNAGEUR SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 1,5 Durée : 1 heure

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : L'Europe, de la déclaration Schuman à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Des disparités de développement entre les territoires européens (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Respect de la vie privée et responsabilité citoyenne (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN

Le sujet comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Le dossier documentaire fourni avec le sujet est nécessaire pour répondre aux questions. Les réponses sont rédigées sur la copie, sauf indication concernant le document réponse DR 1. Justifiez vos réponses en vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances. Le sujet est noté sur 20 points.

PARTIE 1 : L'Europe, de la déclaration Schuman à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (9 points)

Histoire : analyser et confronter des sources

À partir des documents DT 1 et DT 2 et de vos connaissances, étudiez les objectifs et la portée des premières étapes de la construction européenne. Complétez également le document réponse DR 1.

1.1 (2 points) Présentez le contexte historique dans lequel s'inscrit la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950. Indiquez notamment la situation de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale et l'enjeu des relations entre la France et l'Allemagne.

1.2 (2 points) Relevez dans le document DT 1 l'objectif concret proposé par Robert Schuman et expliquez en quoi la mise en commun du charbon et de l'acier devait contribuer à rapprocher les États concernés.

1.3 (2,5 points) Confrontez les documents DT 1 et DT 2 : montrez ce qui, dans le traité de 1951, reprend le projet annoncé en 1950 et ce qui en précise la mise en œuvre. Complétez les deux lignes du DR 1 à l'aide des documents.

1.4 (2,5 points) Présentez l'origine et la nature de chacun des documents DT 1 et DT 2. Expliquez ce que leur comparaison permet de comprendre sur les débuts de la construction européenne, puis indiquez une limite de ces documents pour connaître l'ensemble des réactions des populations européennes.

PARTIE 2 : Des disparités de développement entre les territoires européens (7 points)

Géographie : exploiter des données et rédiger une réponse problématisée

Le document DT 3 compare le produit intérieur brut par habitant de plusieurs régions françaises à la moyenne de l'Union européenne. Pour cet indicateur, la moyenne de l'Union européenne est fixée à 100. Un indice supérieur à 100 indique une valeur supérieure à cette moyenne ; un indice inférieur à 100 indique une valeur inférieure.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Produit intérieur brut par habitant dans quelques régions françaises, indice 2022

Région	Indice, UE à 27 = 100
Île-de-France	176
Auvergne-Rhône-Alpes	105
Hauts-de-France	89
Occitanie	91

Union européenne à 27 pays : 100. Valeurs arrondies. Source : Eurostat, statistiques régionales, PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat, données 2022.

2.1 (2 points) À partir du document DT 3, relevez la région dont l'indice est le plus élevé et celle dont l'indice est le plus faible. Pour chacune, précisez si son PIB par habitant est supérieur ou inférieur à la moyenne de l'Union européenne.

2.2 (2 points) Comparez les situations de l'Île-de-France et des Hauts-de-France. Indiquez l'écart entre leurs indices et décrivez la disparité territoriale mise en évidence par ces données.

2.3 (3 points) Rédigez une réponse organisée de quelques phrases à la question suivante : pourquoi l'Union européenne met-elle en place des politiques de cohésion territoriale et comment celles-ci peuvent-elles contribuer à réduire les écarts de développement entre les régions ? Appuyez-vous sur le document DT 3 et sur vos connaissances.

PARTIE 3 : Respect de la vie privée et responsabilité citoyenne (4 points)

Enseignement moral et civique : mobiliser le droit et justifier une conduite responsable

Lors d'un déménagement, un salarié filme l'intérieur du logement d'un client et publie la vidéo sur un réseau social accessible au public. La vidéo permet d'identifier le client et de localiser son domicile. Le client n'a pas donné son accord. Le document DT 4 rappelle une règle de droit applicable à cette situation.

3.1 (1 point) À l'aide du document DT 4, nommez le droit du client qui est en jeu et citez la règle de droit correspondante.

3.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi la liberté de publier une image ou une vidéo ne permet pas de diffuser sans précaution des informations permettant d'identifier une personne ou son domicile.

3.3 (1,5 point) Proposez deux actions adaptées que le salarié ou son responsable peut entreprendre pour faire cesser la diffusion et prévenir une nouvelle atteinte aux droits du client. Justifiez brièvement l'une de vos propositions.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DE ROBERT SCHUMAN, 9 MAI 1950

Extrait d'une source historique. Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, présente une proposition visant à organiser une coopération européenne autour du charbon et de l'acier.

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

« Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. »

Source : déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950.

DT 2 : TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER, 18 AVRIL 1951

Extrait d'une source historique. Le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est signé à Paris le 18 avril 1951 par la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Article 2 : « La Communauté européenne du charbon et de l'acier a pour mission de contribuer, en harmonie avec l'économie générale des États membres et grâce à l'établissement d'un marché commun dans les conditions définies à l'article 4, à l'expansion économique, au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie dans les États membres. »

Source : traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé à Paris le 18 avril 1951, article 2.

DT 3 : PIB PAR HABITANT DE RÉGIONS FRANÇAISES EN COMPARAISON DE LA MOYENNE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le tableau donne un indice de PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat. La moyenne de l'Union européenne à 27 pays est égale à 100. Les valeurs sont arrondies. Source : Eurostat, statistiques régionales, PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat, données 2022.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Indice de PIB par habitant en 2022

Région	Indice, UE à 27 = 100
Île-de-France	176
Auvergne-Rhône-Alpes	105
Hauts-de-France	89
Occitanie	91

Union européenne à 27 pays : 100. Valeurs arrondies. Source : Eurostat.

DT 4 : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Extrait du Code civil, article 9 : « Chacun a droit au respect de sa vie privée. »

Source : Code civil, article 9.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 1.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez directement le tableau. Dans la dernière colonne, indiquez en quelques mots l'apport du document à la construction européenne.

Repères chronologiques sur les débuts de la construction européenne

Date	Document ou étape	Apport à la construction européenne
9 mai 1950	Déclaration de Robert Schuman	.....
18 avril 1951	.....	Création de la CECA par un traité signé par six États.

Compléter les cases indiquées par « ... » à partir des documents DT 1 et DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.